CAILLEBOTIS EXPRESS SAS 178 RUE GARENNIERES 69440 MORNANT

Téléphone: 04 82 53 98 61

Fax: 09 85 56 26 90 E-mail: mail@caex.pro

Web: http://www.caillebotis-express.com

SIRET 752 847 376 00023 RCS LYON 752 847 376

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - MAI 2017

1. Conditions de vente

Par sa commande, le client accepte sans réserve les conditions générales de vente de Caillebotis Express, renonçant expressément à ses propres conditions, qu'elles aient été ou non communiquées à Caillebotis Express.

2. Prix

Les prix figurant sur les offres commerciales de Caillebotis Express sont exprimés Hors Taxes, en Euro. Les prix définis ponctuellement dans une offre ne présagent pas des prix des offres et commandes futures.

3. Délai (généralités)

Sauf mention contraire, les délais sont exprimés en jours ouvrables, du lundi au vendredi inclus, hors jours fériés, congés et fermetures exceptionnelles. Selon la provenance des matériels constituants les marchandises commandées par le client, les jours fériés d'autres pays peuvent aussi impacter le délai.

La mesure du délai effectif se compte à partir du lendemain de la réception de la commande, à condition que le règlement ait été réceptionné (sauf clause particulière écrite de Caillebotis Express), et à condition que le traitement de la commande ne nécessite pas un délai particulier (étude de plans, calepinage non défini, instructions encore manquantes ...).

4. Acheminement

Les marchandises voyagent aux risques et périls du client.

Le délai d'acheminement indiqué est une estimation sincère, sur la base des délais habituellement constatés. Le délai indiqué ne constitue pas une garantie. Le délai effectif dépend directement du transporteur et non de Caillebotis Express, ainsi tout retard lié à une durée de transport supérieure à nos prévisions ne saurait être reprochée à Caillebotis Express, ni constituer un motif de réclamation, d'annulation ou de modification de commande, de report du règlement, de remise tarifaire ou de versement de dommages et intérêts.

Si le client souhaite retarder la livraison des marchandises déjà fabriquées, Caillebotis Express pourra stocker les marchandises pendant un délai raisonnable d'un à deux semaines. Passé ce délai, Caillebotis Express sera susceptible de facturer au client des frais de stockage.

Seules des conditions particulières spécifiées par écrit par Caillebotis Express pourraient valablement faire exception à cette clause.

5. Délai de réalisation

Le délai de livraison, incluant ou non l'acheminement des marchandises, est une estimation sincère sur la base des délais habituellement constatés pour des fournitures équivalentes, et ne sont en aucun cas garantis. Tout retard lié à une durée de fabrication supérieure à nos prévisions ne saurait être reprochée à Caillebotis Express, ni constituer un motif de réclamation, d'annulation ou de

modification de commande, de report du règlement, de remise tarifaire ou de versement de dommages et intérêts. Seules des conditions particulières spécifiées par écrit par Caillebotis Express pourraient valablement faire exception à cette clause.

5. Règlement

Le règlement s'effectue comptant, par virement, chèque bancaire ou carte bancaire en ligne, sauf condition particulière écrite par Caillebotis Express sur l'Offre de Prix, l'Accusé de Réception de Commande, la Facture Proforma ou la Facture. Toute passation de commande de la part du client implique acceptation des modalités de règlement spécifiées par Caillebotis Express, quelque soit le support par lequel le client transmet sa commande, et quelques soient les modalités de règlement proposées par le client et qui différeraient de celles proposées par écrit par Caillebotis Express.

6. Lieu et bon déroulement de la livraison

Le lieu de livraison doit être indiscutablement accessible aux Poids Lourds.

L'adresse de livraison doit être exprimé de manière conventionnelle, sous la forme d'une adresse postale complète.

Le transporteur est susceptible d'exiger des frais supplémentaires, qui seront répercutés au client, notamment dans les cas suivants :

- Le lieu de livraison s'avère inaccessible aux poids lourds
- Le transporteur ne trouve personne pour réceptionner les marchandises aux l'horaire convenu
- Le client n'a pas prévu les moyens de déchargement nécessaires

Seule la livraison de petits accessoires de fixations en petite quantité peut être effectuée à une adresse non accessible Poids Lourds (visserie en colis de poids inférieur à 30 kg)

6. Organisation de la livraison

Il appartient au client de transmettre à Caillebotis Express, dès l'établissement de l'Offre de Prix, ou au plus tard à la transmission de la commande, toute information utile au bon déroulement de la livraison, et notamment :

- Toute spécificité particulière d'accès
- Jours et d'horaires d'ouverture pour la réception des marchandises.
- Nécessité ou non que le transporteur effectue une prise de rendez-vous préalable
- Nom et n° de téléphone d'au moins une personne chargée de gérer la réception des marchandises
- Moyens de déchargement mis à la disposition du transporteur par le client, et/ou nécessité éventuelle que le transporteur prévoit son propre moyen de déchargement.

Caillebotis Express ne pourra être tenu responsable de l'échec ou du mauvais déroulement de la livraison, dès lors que celui-ci est imputable à des informations non transmises ou erronées.

Ainsi, en cas d'échec de la livraison dans les dispositions prévues, le client pourra être amené soit à réacheminer par ses propres moyens et à sa charge les marchandises depuis la plateforme logistique où le transporteur aura retourné les marchandises, ce qui peut impliquer des frais de stockage et de manutention à la charge du client ; soit à payer le coût d'une deuxième présentation ou d'un réacheminement des marchandises par le transporteur.

Toute modification des modalités de livraison après validation de la commande est susceptible d'entraîner des frais supplémentaires.

7. Réserve de propriété

Conformément à la réglementation, les marchandises commandées restent, jusqu'à leur paiement complet, la propriété de Caillebotis Express. Les risques de perte, de dégradation, et l'assurance des marchandises restant à la charge du client.

Caillebotis Express se réserve le droit de saisir les marchandises en cas de non paiement à l'échéance prévue.

8. Réclamation

Il appartient au client de vérifier, avant de signer le bordereau de livraison :

- que les marchandises sont au complet
- que les marchandises n'ont pas été abîmées au cours du transport

Toute pièce manquante ou dégradée doit faire l'objet d'une réserve sur le bordereau de livraison.

Toute réclamation ultérieure portant sur une non-conformité du matériel livrée doit être faite par écrit dans les sept jours suivants la livraison. Le client pourra être amené à fournir des photographies mettant en évidence les défauts constatés.

9. Retard de paiement

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur majoré de 10 points (soit à ce jour un taux total de 10.12% par an) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Ces indemnités sont exigibles dès le premier jour de retard, sans qu'un rappel ait nécessairement été communiqué.

La date d'échéance de paiement est précisée sur chaque facture et prévaut sur toute autre date sollicitée par le client. Dans le cas d'un règlement accordé à "45 jours fin de mois", le mode de calcul retenu est le suivant : date de facture + 45 jours + nombre de jours restants avant la fin du mois.

10. Dimensions

Les dimensions sont exprimées en millimètres.

Les tolérances dépendent du modèle de caillebotis et peuvent êtres transmises, au cas par cas, sur demande.

Les dimensions indiquées sont des cotes nominales, et n'incluent pas un jeu de montage. Il appartient au client de prévoir un jeu de montage suffisant, en fonction des cotes nominales et des tolérances de fabrication.

11. Esthétique

Les produits fournis ont principalement une vocation fonctionnelle et non esthétique ou artistique. Leur conformité s'évalue selon leurs tolérances dimensionnelles et leur résistance mécanique. Ils peuvent présenter des imperfections visuelles tels que des traces de meulage, des reliefs et des grattons de soudure.

Les caillebotis en acier galvanisés à chaud peuvent présenter des imperfections inesthétiques liées directement à la nature du traitement, sans que la protection obtenue par galvanisation ne soit compromise. Pour l'Inox 304 et l'Inox 316, les traitements suivants sont généralement proposés en option : décapage, passivation, polissage. En fonction du traitement, le produit en Inox peut naturellement présenter des marques d'oxydation ou de surchauffe. Il appartient au client de choisir le traitement permettant d'obtenir la finition désirée.

12. Force majeure

En cas de force majeure suite à un événement imprévisible et irrésistible, Caillebotis Express SAS est libéré de toutes ses obligations.

En cas de litige, le tribunal de Lyon est seul compétent.